

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Introduction :

1. La huitième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), tenue à Cavtat (Croatie) du 14 au 16 mai 2003, a élu un nouveau Comité directeur, le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco) en étant membre de plein droit. À la suite des travaux de la réunion, il a été convenu de convoquer la septième réunion du Comité directeur qui aurait essentiellement pour objet d'examiner, pour soumission aux Parties contractantes à leur réunion de Catane en novembre 2003, les textes révisés conformément aux lignes directrices de la CMDD, à savoir la "Vision pour le développement durable en Méditerranée" et les "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne du développement durable", ainsi qu'une "feuille de route" proposée par le Secrétariat pour l'élaboration de ladite stratégie.

2. La septième réunion du Comité directeur s'est tenue à Monaco le 1^{er} octobre 2003, à la Villa Girasole, Direction des relations extérieures, Coopération internationale pour l'environnement et le développement, à l'aimable invitation de la Chambre de commerce internationale/Chambres de développement économique de Monaco (ICC-Monaco).

Participation:

3. Ont pris part à la réunion les membres ci-après du Comité directeur: ICC-Monaco, Croatie, France, Libye, Monaco, Municipalité d'Omisalj, Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED). Le Secrétariat du PAM était représenté par le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint, et par les directeurs du CAR/PB et du CAR/PAP. Un consultant PAM/PNUE avait été invité à la réunion.

4. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

5. Mme Margita Mastrovic (Croatie), Présidente du Comité directeur, a ouvert la réunion en remerciant l'ICC-Monaco et les autorités monégasques de leur hospitalité et en souhaitant que cette réunion soit fructueuse dans la perspective du prochain rendez-vous de Catane. Observant que Monaco avait depuis deux ans, en tant que Président à la fois du Bureau des Parties contractantes et du Comité directeur sortant de la CMDD, acquis une grande expérience dans toutes les questions qui allaient être débattues, elle a déclaré que, dans un souci de continuité, elle souhaitait que la présidence de la réunion soit confiée à S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco, ce que les participants ont approuvé.

6. S.E. M. M. Bernard Fautrier a souhaité la bienvenue à Monaco à tous les participants. Il a remercié la Présidente du Comité directeur de son offre et rappelé combien les relations entre la Croatie et Monaco étaient anciennes et étroites. Il était d'autant plus sensible à l'honneur qui lui était fait que c'était la dernière fois qu'il présidait une réunion du Comité directeur en tant que Président du Bureau des Parties contractantes, puisque, dans un peu plus d'un mois, un nouveau Bureau allait être élu à Catane. Les membres du Comité directeur avaient reçu par courrier électronique le document de travail établi par le Secrétariat pour la présente réunion, avec les textes révisés, et ils avaient eu le temps nécessaire pour les étudier.

7. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a remercié l'ICC-Monaco et les autorités monégasques pour leur hospitalité coutumière et a ajouté que, pour sa part, puisqu'il allait quitter le PAM après la réunion de Catane, c'était la dernière réunion à laquelle prenait part dans le cadre de la CMDD. La huitième réunion de la CMDD à Cavtat avait été difficile, avec des sentiments mitigés, notamment quant à la vocation de la Commission. Mais

à la réunion récente des points focaux nationaux du PAM (Athènes, 15-18 septembre 2003), un consensus s'était dégagé pour considérer que, dans l'ensemble, la CMDD avait marqué une avancée importante pour la cause du développement durable en Méditerranée et que, de ce point de vue, l'élaboration de la SMDD était un enjeu de taille. Cette question allait se discuter à Catane, les Parties contractantes devant adopter les "Orientations-cadre" et le mode opératoire de l'élaboration de la SMDD. La présente réunion devait donc parvenir à un accord sur des documents qui avaient fait l'objet d'observations ou de critiques à Cavtat et qui avaient été remaniés en conséquence.

8. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a expliqué que, vu le court délai imparti, le rapport du Secrétariat, avec les annexes contenant les textes à examiner, était soumis uniquement en anglais. La présente réunion avait été organisée par l'ICC-Monaco, et il était d'un heureux présage, pour l'avenir de la CMDD, qu'un acteur économique important s'implique activement au niveau de son Comité directeur. La version originelle de la "Vision" n'avait donné lieu qu'à des modifications de forme mineures, et les membres étaient donc invités à ne pas perdre de vue que sa structure et sa substance avaient été approuvées à Cavtat. Par contre, s'agissant des "Orientations", le texte avait été largement remanié en tenant compte du plan recommandé à Cavtat, et, sans se transformer en groupe de rédaction, la réunion était censée formuler, s'il y avait lieu, des observations qui permettraient d'améliorer encore le texte en vue de sa soumission aux Parties à Catane.

9. Le Président de la réunion ayant noté que les précisions apportées par le Secrétariat dessinaient clairement l'ordre du jour des travaux, les participants sont convenus de se concentrer au cours de la journée sur trois examens successifs: "Vision", "Orientations" et "Feuille de route", un dernier point étant consacré, selon l'usage, aux "questions diverses".

10. Le Vice-Président représentant la France a déclaré, à propos des critiques exprimées à Cavtat, que le sentiment qui avait prévalu alors était qu'il ne revenait pas à une instance comme la CMDD de se réformer de l'intérieur. Mais Cavtat était une page qui était tournée et il fallait désormais se tourner vers l'avenir avec optimisme. Pour l'heure, à propos des deux textes dont le Comité directeur était saisi, il fallait se borner à de simples observations qui aideraient le Secrétariat à effectuer un dernier "toiletage", sans se livrer à un examen minutieux.

Point 2 de l'ordre du jour: Examen de le "Vision pour un développement durable en Méditerranée"

Partie liminaire

11. Le Secrétariat a brièvement retracé l'historique de la "Vision", document de cadrage que son rédacteur, M. Ennabli, avait présenté à Cavtat, que la réunion de la CMDD avait approuvé dans son ensemble et qui revenait aujourd'hui devant le Comité directeur légèrement remanié et complété pour atténuer certains constats jugés trop pessimistes.

12. Plusieurs participants ont constaté que la partie introductive avait été allongée, ce qui ne leur paraissait pas la meilleure solution car elle émoussait la vigueur du propos par une série de considérations historiques ou générales, forcément hâtives et académiques. Deux participants, tout en estimant que l'éclairage historique était important quand on parlait de la Méditerranée et qu'on s'adressait à ses responsables politiques, ont admis que le conserver nécessiterait au contraire de l'étoffer par des développements rendant compte des grandes évolutions séculaires et de la complexité culturelle du Bassin: en tout état de cause, et vu l'urgence, récrire un tel paragraphe paraissait peu réaliste. Selon une autre opinion, on ne pouvait faire l'impasse sur la perspective historique: la Méditerranée avait été la région la plus développée de la planète jusqu'à la découverte du Nouveau Monde et l'ouverture de nouvelles voies maritimes. C'était sur ce long passé, qui pouvait être un frein ou une

tentation de repli nostalgique, mais qui conférait aussi à la Méditerranée sa spécificité, qu'il fallait construire le développement durable. En conclusion, la réunion a estimé que, dans l'ensemble, si un rappel historique était conservé, il devait être bref et ne pas être associé à l'idée de "décadence" qui avait donné à la première version du texte une connotation trop négative.

13. De même, la référence à un accroissement des conflits, des tensions ethniques et religieuses en Méditerranée au cours du passé le plus récent, était sans doute une illusion d'optique qu'il fallait attribuer à l'intensité et à l'immédiateté de la couverture médiatique de l'actualité dans le monde actuel.

14. Un membre du Comité, tout en souscrivant à ces observations, a fait valoir qu'il faudrait, selon lui, mieux marquer dans le document un fait apparu depuis plus d'une décennie: l'inscription de la Méditerranée dans le contexte de la mondialisation. Désormais, tous les pays essayaient de se projeter par rapport à cette nouvelle donne, et l'on avait reconnu à Johannesburg que les problèmes se traitaient mieux par régions que globalement.. Un autre membre a proposé que l'introduction soit enrichie et explicitée, mais qu'elle soit mise à part du texte et tenue à la disposition des lecteurs qui voudraient en prendre connaissance.

Corps de la "Vision"

15. L'ordre de succession des six enjeux constituant le corps de la "Vision" a donné lieu à plusieurs propositions de révision: selon la logique qui impose d'aller du général au particulier, mettre l'éthique en premier; intégrer à l'éthique, consacrée presque uniquement à la gouvernance, la pauvreté et les inégalités; placer le développement et ses impacts sur l'environnement en deuxième position après la paix et la sécurité; reporter la gouvernance dans la mise en œuvre; mettre en premier la pauvreté, etc. À l'issue d'un échange de vues sur ces propositions divergentes, la réunion s'est mise d'accord sur les points suivants: 1) les six enjeux devaient être maintenus et, comme ils étaient chacun d'une importance égale, il convenait de les faire se succéder selon un ordre de faisabilité et non pas de priorité; 2) dans cet esprit, il fallait citer en premier *"le développement économique et ses impacts sur l'environnement"*, et ensuite *la pauvreté - l'innovation et l'entrepreneuriat face à la mondialisation - la diversité culturelle - la gouvernance - et l'éthique*, pour repousser à la fin le thème de *la paix et la sécurité*, qui était, selon le cas, la résultante ou le préalable du traitement des autres problèmes, mais était surtout un élément relevant de la politique internationale que la CMDD ne pouvait réellement aborder puisque sans prise sur lui. L'enjeu de la paix et de la sécurité devait plutôt revêtir, in fine, la forme d'un appel aux pays ("hymne à la paix").

16. La réunion a jugé que, dans les titres placés en tête de chaque enjeu, il fallait éviter de parler de "pacte", notion qui pourrait rebuter les Parties car impliquant des contraintes juridiques, une négociation et une régulation, et qu'il ne fallait pas trop "afficher", quitte à la garder dans l'exposé de chaque enjeu ou à lui conférer la signification moins rigide de "contrat" ou d'"engagement".

17. Des participants ont noté que certains éléments étaient insuffisamment traités, voire absents de la "Vision": l'éducation et l'égalité hommes-femmes, l'analphabétisme (à rattacher à la pauvreté), le rôle des collectivités locales, la modification des modes de consommation et de production, une approche sociétale de la culture (qui était un atout dans la mondialisation). En outre, il ne fallait pas donner l'impression d'un document du Sud: à cet égard, la pauvreté touchait des pans entiers des sociétés des pays du Nord, comme il avait été souligné dans les objectifs du Millénaire. Enfin, un participant a indiqué que l'on parlait de développement durable depuis au moins deux décennies mais toujours pas d'indicateurs et, s'aidant d'une démonstration schématique de l'évolution comparée des courbes d'utilisation

des ressources en fonction des années sur les deux rives, il a conclu que la priorité n'était pas d'augmenter la consommation du Sud mais de diminuer celle du Nord.

Point 3 de l'ordre du jour: Examen des "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne du développement durable"

18. Le Secrétariat a noté en préambule que, par rapport à la "Vision", les "Orientations" étaient un document nouveau, totalement remanié, pour lequel on avait suivi le plan adopté à Cavtat, lequel impliquait, par sa nature même, certaines redites - notamment entre les parties II, IV et V - que l'on n'avait pu éviter. Conformément à la décision de la CMDD à Cavtat, deux textes consacrés aux orientations pour la SMDD seraient présentés à Catane en novembre 2003: un texte succinct de recommandations pour adoption, et un rapport de synthèse dont le Comité directeur était présentement saisi et qui constituerait un document d'information.

19. M. Georges Corm, consultant PAM/PNUE ayant contribué à la nouvelle version, a fourni quelques indications sur le travail qu'il avait réalisé. Un effort avait été fait pour atténuer la connotation pessimiste du rapport précédent concernant la Méditerranée et l'enjeu de la mondialisation et pour présenter celui-ci de manière constructive. Mais si la forme et la structure étaient effectivement nouvelles, le document soumis présentement reposait sur la totalité des résultats pertinents des trois groupes de travail constitués au séminaire de Barcelone de mars 2003 sur les thèmes "gouvernance", "développement économique et équité sociale", "environnement et ressources naturelles", ainsi que sur la substance du rapport précédent. Cela dit, le texte livrait un message qui tranchait peut-être sur la littérature habituelle en jetant un véritable cri d'alarme pour que les faiblesses de la région soient surmontées, pour que les pays du Sud et de l'Est sortent de l'"économie de rente", passive, non compétitive et sans remontée des filières industrielles, qui les tenait à l'écart de tous les grands circuits d'innovation en les enfermant dans des marchés ultraprotégés et dans un "cercle vicieux" qu'il leur appartenait de transformer en "cercle vertueux".

Introduction

20. Plusieurs participants ont déclaré avoir pris connaissance avec une vive satisfaction de cette nouvelle version qui répondait parfaitement aux attentes de la Commission. Le texte sortait en effet de la littérature habituelle et démontrait sans ambages que, pour répondre aux défis recensés, c'était chaque pays dans sa totalité qui devait bouger et pas seulement l'État. Un autre participant a toutefois fait observer que l'on avait trop tendance à parler des "deux rives" de la Méditerranée en termes conceptuels et géographiques: c'était tenir insuffisamment compte des pays en transition (comme la Turquie). Peut-être faudrait-il mieux parler des "différentes zones" de la Méditerranée. Une participante a également relevé, à ce propos, des discriminations entre pays membres et prochains membres de l'UE, pays membres et non-membres du partenariat euromed. L'appartenance méditerranéenne se faisait en fait "sur plusieurs pieds", et il ne fallait pas donner l'impression que des pays étaient laissés pour compte.

21. À propos de la définition du développement durable, et sans perdre de vue l'importance historique du rapport Bruntland, il convenait de rappeler que la notion était bien plus ancienne et avait commencé, en tant que telle, à émerger dès la veille de la Conférence de Stockholm de 1972, pour s'affirmer lentement et progressivement dans les années suivantes; l'on pouvait même lui retrouver des racines dans les conceptions et traditions paysannes. En outre, il convenait de marquer que c'était en Méditerranée que la prospective avait été lancée pour la première fois (premier rapport du PB) et que l'affirmation de la notion de développement durable dans les années 70 et 80 s'était accompagnée, sur le terrain, d'une sérieuse dégradation en termes de durabilité (par exemple pour l'eau); il y avait donc à

la fois des mouvements de fond très inquiétants et une prise de conscience de ces mouvements.

Partie I: le diagnostic des déséquilibres économiques et sociaux méditerranéens

22. Tout en étant d'accord sur la nécessité d'un diagnostic des déséquilibres et de l'asymétrie économiques, un membre du Comité a souhaité que celui-ci ne se limite pas à une "photographie" un peu figée du moment présent mais porte sur l'évolution des vingt dernières années, autrement dit un diagnostic dynamique faisant ressortir combien les écarts se creusent de façon inquiétante entre les pays.

23. À des participants qui notaient la sévérité du diagnostic, le consultant a répondu que l'"affaiblissement inquiétant" ressortait clairement des chiffres: taux de chômage spectaculaires, fuite des meilleurs cerveaux auxquels est directement liée la productivité, économie de rente, inconsistance des investissements étrangers, etc. Si l'on donnait une image plus rose ne correspondant pas à la réalité, on risquait de manquer l'incitation à agir adressée aux responsables politiques que devait être la stratégie. Une fois ôtées la France, l'Italie et l'Espagne et leurs échanges entre elles, le résidu commercial était nul, et même pour les trois pays précités, leurs zones sud auraient continué à végéter sans les injections massives qu'elles avaient reçues de la mise en place du marché commun. Aucune réussite industrielle notable (à l'exception de quelques groupes familiaux ici et là, et de l'essor du tourisme et du bâtiment qui relevaient plutôt de l'économie de rente et étaient des secteurs prédateurs au plan environnemental) n'était perceptible dans la région. On en arrivait même à ce paradoxe qu'un effort d'éducation était consenti dans certains pays pour former des cerveaux qui gagnaient l'Europe et l'Amérique, autrement dit le Sud subventionnait la croissance du Nord! La relation public-privé n'était pas transparente dans l'ensemble du Sud et de l'Est. Historiquement, la prospérité de la Méditerranée tenait au fait qu'elle était une zone de transit et d'échanges très denses. Des historiens comme Braudel avaient bien mis en évidence les facteurs qui avaient inversé le processus pour en faire une "tendance lourde". C'était cela, la réalité dont il fallait prendre conscience si l'on voulait donner l'impulsion nécessaire et faire en sorte que les deux rives s'accrochent ensemble dans la compétition mondiale.

24. Des participants ont ajouté que le déclin constaté ne se bornait pas au déclin commercial mais était lié également au manque de révolution technologique propre à la Méditerranée, mais qu'il fallait néanmoins nuancer le propos en soulignant le dynamisme des PME, et aussi de certaines régions comme en Turquie et en Espagne. La convergence démographique était aussi un facteur important pour l'avenir de la Méditerranée. Quant au déficit de gouvernance mis en exergue dans le rapport, il a été convenu qu'il fallait l'attribuer à plusieurs autres facteurs: centralisation excessive, séquelles du passé colonial. Enfin, le diagnostic a paru à un participant laisser trop de côté l'aspect social au seul profit de l'aspect économique.

Partie II: identification des principaux défis

25. Avec quelques réserves sur la référence à la nécessité d'accroître le PIB par habitant dans les zones les plus pauvres, en contradiction avec les objectifs de Johannesburg et du Millénaire (le PIB n'étant pas un indicateur de la qualité de la vie mais de la production de biens et services), la réunion a estimé que cette partie du rapport mettait en évidence que, sans dynamisme économique et ressources financières, on n'aurait aucun progrès dans le traitement des défis. Un intervenant ayant demandé qu'il soit fait référence à l'OMC, cette proposition a été jugée comme une source possible de différends, si bien qu'on pourrait se limiter à évoquer la déclaration de Doha davantage axée sur l'environnement-développement et ce qu'on pouvait en attendre en Méditerranée. Enfin, il a été proposé d'ajouter une "touche environnementale" au très bon résumé des arguments économiques et

financiers, et de mieux marquer les atouts méditerranéens dans la mondialisation, le véritable enjeu de la régionalisation étant d'humaniser la mondialisation, ainsi que d'ajouter un paragraphe sur "*l'anticipation et l'approche commune et différenciée*".

Partie III: identification des acteurs

26. La réunion a approuvé la remarque d'un membre du Comité demandant à ce qu'on aille au delà de la simple identification des acteurs pour insister sur leur implication active dans le processus du développement durable, par exemple au moyen d'indicateurs de proximité (de l'état du milieu local, des déchets, de la pollution des rivières, etc.). L'ajout d'une référence aux ordres professionnels a été proposé par le consultant, dans la mesure où il convenait de faire pression sur ces instances à tendance souvent conservatrice. Un autre participant a souhaité que soit rajouté un bref paragraphe sur l'égalité hommes-femmes, négligée dans l'ensemble du texte. À propos des ONG, il a été demandé de mieux souligner, en plus de leur rôle de sensibilisation, leur participation effective. Fallait-il citer nommément certaines des ONG, comme cela était fait dans le texte, ou rester dans l'anonymat? Après un bref échange de vues sur ce dilemme, la réunion a estimé qu'il fallait garder les mentions, faute de quoi on arrivait à un texte aseptisé et passe-partout, et d'autant que les ONG étaient des partenaires solides du PAM: citer les plus actives pouvait être un stimulant pour les autres.

27. À propos du secteur privé et des associations économiques, des réserves ont été exprimées quant à l'utilité de mentionner l'initiative "*Global Compact*" proposée au Forum économique mondial de 1999 et lancée par les Nations Unies un an plus tard; deux participants y ont vu une initiative décorative à l'intention des multinationales, assez éloignée des préoccupations de la Méditerranée. La réunion a opté pour une formule plus vague "*Global Compact et d'autres initiatives*", qui ne serait plus soulignée dans le texte

Partie IV: domaines d'actions prioritaires:

28. S'agissant de la section "*énergie et pollution atmosphérique*", il a été demandé de dissocier ces deux thèmes: il s'avérait que les combustibles fossiles et le trafic automobile n'étaient pas la seule source de ce type de pollution, laquelle pouvait être maîtrisée au moyen d'une bonne réglementation des entreprises industrielles et des technologies propres. De même, il convenait de relever une insuffisance du nombre des instruments de mesure de la pollution atmosphérique et de la communication des résultats des mesures.

29. Deux participants ont relevé l'absence du thème "*agriculture durable-développement rural*", ce que le Secrétariat a justifié du fait qu'il n'était pas compris dans les lignes directrices adoptées à Cavtat. Mais rien n'interdisait évidemment de lui consacrer un paragraphe spécifique, d'autant que c'était un thème de la CDD-ONU pour la décennie et qui avait été mis en exergue à Barcelone (enjeu de la plus grande pauvreté, de la désertification, de la biodiversité). Finalement, dans un souci de prudence au regard des lignes directrices de la CMDD, la réunion a décidé de mentionner dans le rapport de la réunion et dans le paragraphe introductif de la partie IV que "l'absence du thème avait fait débat".

30. À propos des "*transports durables*", un participant a relevé que ce paragraphe ne reflétait pas l'intérêt des nouvelles technologies et des nouveaux modes de transport comme le ferroutage, et deux autres participants ont demandé qu'il soit fait référence au cabotage pour le transport de passagers et de fret et à l'utilisation appropriée des télécommunications (télétravail).

31. Deux participants sont intervenus respectivement en faveur d'une mention des Programmes d'aménagement côtier du PAM à la rubrique "*Gestion durable des zones*

marines et côtières" et de celle des risques naturels à la rubrique "*Gestion durable du développement urbain*".

Partie V: moyens institutionnels et financiers

32. La réunion est convenue, au sujet du *renforcement des capacités et de la sensibilisation au développement durable*, d'insister, par un paragraphe spécifique, sur l'accroissement des capacités de tous les responsables gouvernementaux, sur l'extension des attributions des ministères de l'environnement qui doivent sortir de leur isolement, et sur la création d'unités de l'environnement dans chaque ministère et organisme public, de même qu'il existait désormais de telles unités dans les grandes institutions financières ou dans les multinationales. Il fallait donc à la fois des ministères de l'environnement forts et autonomes, capables d'assumer l'inspection, le respect de la réglementation, etc., et, dans le même temps, une intégration de l'environnement à tous les rouages des secteurs public et privé, à l'instar de la Commission européenne qui comportait une DG environnement mais où toutes les autres DG avaient également un département Environnement.

33. Au sujet de l'*institutionnalisation des pactes de développement durable entre les divers acteurs et parties prenantes et de la mobilisation des partenaires régionaux*", un participant a proposé de remplacer "pactes" par "contrats d'objectifs", notion impliquant que l'on mesure les progrès réalisés au moyen d'indicateurs. Un autre intervenant a plaidé pour que l'on parle plutôt de "mécanismes de développement durable". Un consensus s'est dégagé pour que soit supprimé le quatrième paragraphe avec la liste des partenaires régionaux et sous-régionaux qui faisait double emploi avec les acteurs recensés à la partie III du document et pour que le titre devienne "*Institutionnalisation des liens avec les acteurs identifiés à la partie III*", en évitant ainsi une énumération qui serait de toute façon partielle et hasardeuse. Enfin, il a paru assez surprenant, dans la liste des objectifs réalistes assignés à la stratégie de développement durable pour une mobilisation des moyens financiers, de voir apparaître brusquement en première ligne la "santé publique", jamais mentionnée jusque là dans la "Vision" ou les "Orientations", et qui méritait peut-être un meilleur traitement.

34. En marge de cette discussion sur l'utilité de la liste, un membre du Comité a fait observer de manière plus générale, pour l'ensemble des documents de PAM, que la référence aux ministres euroméditerranéens et au partenariat euroméditerranéen pouvait donner à tort l'impression que la totalité des pays méditerranéens étaient concernés, alors qu'en fait en étaient absents la Libye et les pays issus de l'ex-Yougoslavie. L'emploi d'une formule comme "pays du partenariat euroméditerranéen" permettrait de lever cette ambiguïté.

35. S'agissant des conclusions, il a été relevé que la référence aux indicateurs de performance était un peu courte car il restait un gros travail à accomplir dans ce domaine: une enquête menée récemment dans le cadre de la CDD-ONU pour les 18 objectifs de Johannesburg n'avait pratiquement pas donné de résultats, et le rapport du PNUD sur le développement humain pour 2003 soulignait l'impossibilité pour la plupart des pays d'obtenir de tels chiffres ou d'en communiquer qui soient fiables. En outre, un participant a demandé que le texte de ces conclusions mette en exergue un engagement de régularité dans le suivi des avancées en matière de développement durable.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen de la "Feuille de route" pour l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable

36. Le Président a invité les participants à faire des observations sur la "Feuille de route" proposée par le Secrétariat; il a lui-même demandé des éclaircissements concernant le processus de consultation avec les grands groupes prévu dans les "*prochaines étapes avant*

la 13^e réunion des Parties contractantes" pour "s'assurer de leur engagement" vis-à-vis des deux documents que le Comité directeur venait d'examiner.

37. Le Secrétariat a indiqué qu'il s'agirait d'un processus informel, qui avait été demandé à Cavtat, pour que les partenaires régionaux et ceux de la société civile soient informés du processus en cours et soient mieux en mesure par la suite de se l'approprier et d'en devenir parties prenantes.

38. Dans l'ensemble, la réunion a demandé au Secrétariat de revoir la "feuille de route" en faisant preuve d'une grande prudence dans le libellé, notamment lorsqu'elle évoquait les structures à mettre en place (Comité consultatif, Comité scientifique, etc.) qui pourraient inutilement rebuter certains pays en raisons de leurs incidences en termes humains et budgétaires, d'envisager la prise en charge de thèmes par des membres de la CMDD, de ne pas trop afficher les moyens nécessaires, de limiter le nombre ambitieux d'activités et de réunions prévues, d'autant qu'on ignorait encore quelles seraient l'attitude et la contribution de l'Union européenne, laquelle, il ne fallait pas l'oublier, avait officiellement donné mandat au PAM et à la CMDD d'assumer la stratégie, aux termes de la Déclaration d'Athènes.

39. Prenant acte de ces recommandations, le Secrétariat a fait observer que la stratégie devait être élaborée dans un délai de douze à quinze mois à compter de janvier 2004 pour pouvoir être soumise à la réunion des Parties de 2005, qu'elle nécessiterait donc une machinerie bien structurée, et qu'il fallait énoncer franchement les besoins, et notamment une expertise extérieure qui aurait un certain coût. La "feuille de route" était une option administrative traditionnelle, purement hypothétique au regard de l'expertise et des moyens dont disposait le PAM, et elle serait assortie d'autres options faisant concrètement appel à des contributions financières volontaires ou en nature (sous forme de détachements), à la prise en charge directe de certains thèmes par des organisations ou des pays ayant pour ce faire l'expertise requise.

40. La réunion a proposé de faire circuler ces options avant Catane parmi les partenaires potentiels importants comme les agences des Nations Unies (METAP, PNUD, etc.) et la Commission européenne, de manière à ce que l'on ait déjà des propositions ou à tout le moins des indications de coopération concrètes qui rassureraient les Parties quand s'ouvrirait la discussion sur l'élaboration de la SMDD, un des sujets majeurs et délicats de l'ordre du jour de Catane et qu'il fallait envisager comme tel, en prenant soin, lorsqu'on chiffrait les besoins, de préciser qu'il ne s'agissait pas d'engagements déjà pris.

41. Le directeur du Plan Bleu a rappelé que l'élaboration de la SMDD ne partirait pas de zéro en matière d'expertise: il existait beaucoup de domaines communs entre le rapport "Environnement-Développement", et la SMDD. On pouvait donc tabler sur un travail de fond scientifique déjà réalisé en partie et explorer aussi la possibilité d'interconnexions avec les ateliers que le Partenariat euromed prévoyait d'organiser sur certains thèmes.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

42. M. J.-P. Fonteneau, représentant de l'ICC-Monaco, a informé la réunion que son organisation, soucieuse de prendre une part active aux travaux de la CMDD et d'y impliquer plus étroitement le monde de l'entreprise, lançait une initiative visant à mettre en place, en Croatie dans un premier temps, et de manière éventuellement tournante par la suite, un "institut d'été" annuel sur la gestion des ressources côtières et les questions de développement durable du littoral, tout en s'efforçant d'articuler ce projet autour du calendrier de la CMDD, en prévoyant un mécanisme de concours actif des comités nationaux ICC de la région. À la conférence de l'ICC à Québec, il avait déjà été fait état de cette initiative qui serait soumise sous une forme plus concrète au Congrès mondial de l'ICC à Marrakech en juin 2004. Un résumé de la proposition a été distribué à tous les participants.

43. Le Secrétariat a précisé que, de son côté, il avait prévu l'organisation, de concert avec l'Ecole de gestion euro-arabe, de cours de maîtrise en matière de gestion de l'environnement, avec l'appui financier de la CE, de la Ligue arabe et de l'Espagne et la Région de l'Andalousie. Pour procéder à une évaluation des besoins dans ce domaine, il avait proposé d'associer l'ICC à cette action.

44. Le Comité directeur s'est félicité de l'initiative de l'ICC, laquelle venait combler au sein de la CMDD une carence des acteurs économiques que l'on avait longtemps déplorée. C'était donc une chance à ne pas laisser passer et la proposition devrait être soumise à la prochaine réunion de la CMDD en 2004 en vue d'un lancement effectif de l'institut d'été cette même année. Pour sa part, le Secrétariat s'engageait à la promouvoir, et ce dès Catane en la portant à la connaissance des Parties contractantes.

Point 5 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

45. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 1er octobre 2003 à 18h45.

ANNEXE I**Septième réunion du Comité directeur de la CMDD****LISTE DES PARTICIPANTS****CROATIA - CROATIE****Ms. Margita Mastrovic**

Head of Unit
 Marine and Coastal Protection Unit
 Ministry of Environmental Protection and Physical Planning
 Uzarska ulica 2/I
 51000 Rijeka
 Croatia
 Tel: 385 51 213499
 Fax: 385 51 214324
 Email: margita.mastrovic@mzopu.hr

ICC/ECONOMIC DEVELOPMENT CHAMBERS OF MONACO**M. Jean-Pierre Fonteneau**
Director General

Ms. Catherine Fautrier
 Deputy Manager
 Email : cfautrier@cde.mc

« le Concorde »
 11 rue du Gabian, P.O.Box 653
 Le Concorde, Monaco 98013, Monaco
 Tel : 377 97986868
 Fax: 377 97986869
 E-mail: info@cde.mc

FRANCE - FRANCE**M. Serge Antoine**

Délégué de la France à la CMDD
 Comité 21, 132 rue de Rivoli
 75001 Paris, France
 Tel : 33 1 55347521
 Fax : 33 1 55347520
 Email:antoine@comite21.asso.fr
 et
 10, rue de la Fontaine
 91570 Bièvres, France
 Tel : 33 1 69412056
 Fax : 33 1 69855233

LIBYA - LIBYE**Mr. Abdulfatah Boargob**

Environmental Advisor
 Environmental General Authority
 El Gheran, P.O. Box 83618, Tripoli
 Libyan Arab Jamahiriya
 Tel: 218 21 4831316
 Fax: 218 21 4839991, 218 21 3338098
 E-mail: ega@egalibya.org

MONACO - MONACO**S.E. M. Bernard Fautrier**

Ministre Plénipotentiaire
 Chargé de la coopération internationale pour
 l'environnement et le développement
 Tel: 377 93 158333
 Fax: 377 93 158888/ 93509591
 Email: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren

Conseiller Technique
 Direction des Relations Extérieures
 Le Conseiller Technique du Ministre Plénipotentiaire
 Chargé de la coopération internationale pour
 l'environnement et le développement

16 Villa Girasole, Bd. de Suisse
 MC-98000 Monaco-Ville
 Monaco

Tel: 377 93 158148, 377 680861895
 Fax: 377 93 509591
 E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MUNICIPALITY OF OMISALJ**Mr. Zoran Skala**

Municipality of Omisalj,
 11 Prikeste, 51513 Omisalj,
 Croatia
 Tel 385 51 354 379
 Fax:385 51 212 436
 zoran.skala@zavod.pgz.hr

RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT**Mr. Emad Adly**

General Coordinator
 Arab Network for Environment and Development (RAED)
 Zahra'a el Maadi Street, Masr Lel Ta'ameer Building No.3
 First floor, entrance 1-2,
 Zahra'a el Maadi, Cairo, Egypt
 Tel: 202 5161519-5161245
 Fax: 202 5162961
 Email: aoye@link.net

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN
(RAC/BP)-CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN
BLUE (CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit

Directeur
PB/CAR
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France
Tel: 33 4 92387130/33
Fax: 33 4 92387131
E-mail: planbleu@planbleu.org,gbenoit@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY
ACTIONS PROGRAMME (RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME
D'ACTIONS PRIORITAIRES)**

Mr Ivica Trumbic

Director
PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
P.O Box 74
HR-21000 Split, Croatia
Tel: 385 21 340370
Fax: 385 21 340490
E-mail: pap@ppa.tel.hr
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN -SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR
LA MEDITERRANEE - SECRETARIAT DE LA CMDD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator
Tel: 30 210 7273101
E-mail:chabason@unepmap.gr

Mr. Arab Hoballah

Deputy Coordinator
Tel: 30 210 7273126
E-mail:hoballah@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece
Tel: 30 210 7273100
Fax: 30 210 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org

Mr. Georges Corm

UNEP/MAP Expert
Economic Consultant, Banks Street,
BIT Building, Riad El Solh,
Beirut
Lebanon
Tel: 961 3 544445
Fax: 961 1 797022
Email: georgescorm@aol.com